



PROCES VERBAL

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 16/09/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie (arrivé point 2), JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

1. Validation du procès-verbal du 3 juin 2025 (**PJ1**)
1. Décisions (**PJ2**)
2. Mise à disposition salle des fêtes en cas de décès
3. Remboursement avance frais élu baptême civil
4. Décision modificative 2 commune (**PJ3**)
5. Classement parcelles rue de la Grange dans le domaine public
6. Rapport de la Chambre régionale des comptes de Bretagne : gestion de la CCVIA (**PJ4 a et b**)
7. Révision générale du PLUi : débat Orientations PADD (projet d'aménagement et de développement durables) (**PJ5 a et b**)
8. Avis transfert de compétence « assainissement collectif » définitif
9. Bathymétrie des lagunes : devis (étude ponctuelle tous les 10 ans) (**PJ6**)
10. Assainissement : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (**PJ7**)
11. Questions diverses

1- Validation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2025 n'amenant aucun commentaire, est validé à l'**UNANIMITE**.

2- Décisions

Date	Décision	Details	Délégation n°
12 juin 2025	Renonciation au DPU	LE RIDOU LE NOACH- 5 Rue de la Haute Justice	7

3- Mise à disposition salle des fêtes en cas de décès

Délibération 2025/32- Nature de l'acte : 3.3 Locations

Vu la délibération 2024/27 du 23 avril 2024 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes et les modalités de mise à disposition de cette dernière ;

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir les conditions de mise à disposition pour le regroupement familial à l'occasion d'un décès ;

Monsieur le Maire précise que la délibération de 2024 prévoit que la salle soit mise à disposition gratuitement pour le regroupement familial à l'occasion d'un décès d'un aubinois(e).

Il serait souhaitable d'ajouter que cette mise à disposition peut concerner toute personne ayant un bien sur la commune, et dans le cadre de la perte d'un membre de la famille proche de l'aubinois(e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse de la salle à l'occasion d'un décès dans les conditions sus-citées.

4- Remboursement élu avances frais baptême civil

Délibération 2025/33 – Nature de l'acte : 7.7 Avances

Mme Stéphanie SAUVEE a dû avancer l'achat d'un cadeau pour le baptême civil d'un aubinois au cours du mois de juillet auprès de Décathlon. La commune n'a pas de compte client chez ce commerçant. Le montant s'élève à 16,99€.

Mme SAUVEE a transmis le ticket de caisse et fournira une attestation sur l'honneur pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **1 ABSTENTION ET 10 POUR** :

- **AUTORISE** le remboursement de Mme SAUVEE Stéphanie pour les frais avancés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au mandat correspondant aux frais cités d'un montant de 16,99€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

5- Décision modificative 2 Commune

Délibération 2025/34- Nature de l'acte : 7.1 Décisions modificatives

Le trésor public sollicite la commune pour imputer définitivement des frais d'études réalisés en 2024 par Eguimos d'un montant de 1410€ (concernant la rue de la Grange) et en 2025 la régularisation de Ouest Aménagement de 0,01€ (concernant la rue d'Orgères, facture de 27300,01€). Ces frais d'études étant suivis d'une réalisation de travaux, une opération d'ordre doit être établie, comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT Chapitre 41	BP 2025	DM	TOTAL BP + DM1
DEPENSES			
2151 – Réseaux de voirie	27 300€	+1410,01€	28 710,01€
RECETTES			
203 – Frais d'études, recherche et développement...	27 300 €	+1410,01€	28 710,01€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

6- Classement parcelles domaine public

Délibération 2025/33- Nature de l'acte : 1.7 Actes spéciaux

Monsieur Le Maire explique les effets du classement des parcelles ci-dessous dans le domaine public : dénumérotation des parcelles au cadastre, les parcelles seront inaliénables et insaisissables, exercice du pouvoir de police.

Références au cadastre	Surface m ²	Secteurs - Rues	Désignation
A707	36	Rue de la Grange	Voie
A705	16	Rue de la Grange	Voie
A492	62	Rue de la Grange	Voie
A712	31	Rue de la Grange	Voie
A710	4	Rue de la Grange	Voie
A715	29	Rue de la Grange	Voie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** le classement des parcelles sus mentionnées en domaine public
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services compétents.

7- Rapport de la Chambre régionale des comptes de Bretagne : gestion de la CCVIA

Monsieur le Maire explique que la Chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné à compter de l'exercice 2019. Le rapport a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Monsieur le Maire expose les principales constatations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne :

- Un projet de territoire sans pacte financier et fiscal. Recommandation n°1 : Adopter au début de la prochaine mandature un pacte financier et fiscal (fixer une stratégie de coopération entre l'établissement et les communes membres).
- Des fragilités en matière de commande publique nécessitant de réinterroger l'organisation et le fonctionnement interne. Recommandation n°2 : Se conformer sans délais aux dispositions du code de la commande publique pour les marchés de moins de 40 000€.
- Une situation financière qui impose une vigilance sur le niveau des charges de gestion. Recommandation n°3 : Mettre en place en 2025 l'inventaire physique des immobilisations de valeur de l'établissement, conformément à l'instruction budgétaire M57 et l'actualiser annuellement. Recommandation n°4 : Constituer en 2025 une provision pour prendre en compte la dépréciation de la créance due par le CIAS.
- Des relations avec certains syndicats mixtes et associations à clarifier.
- Des zones d'activité communautaires déficitaires, nécessitant une nouvelle stratégie tarifaire. Recommandation n°5 : Fusionner en 2026 les 14 budgets annexes dédiés au suivi des zones d'activité en un seul.
- Une gestion des ressources humaines sérieuse, qui peut encore être optimisée. Recommandation n°6 : Valider un programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

La présentation du rapport ne donne pas lieu à observation.

8- Révision générale du PLUi : débat d'orientations PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

Monsieur le Maire explique le rôle du projet d'aménagement du territoire et précise qu'il s'agit d'une mise à jour du document d'urbanisme.

La version du projet a été transmis avec la convention et les élus en ont pris connaissance.

Monsieur le Maire rappelle les chiffres concernant la production d'habitat pour la commune d'Aubigné, à savoir qu'il est demandé 30 logements à l'hectare annuellement.

Monsieur le Maire informe les élus que pour toute remarque il est possible de répondre à l'enquête publique qui est en cours.

N'ayant aucune observation, le débat est clos.

9- Transfert de compétence de l'assainissement collectif définitif

Délibération 2025/36 Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération n°2025-143 du conseil communautaire du 10 juin 2025, la CCVIA a validé le transfert de compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 sur un périmètre de 14 communes : Andouillé Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouët, Melesse, Montreuil le Gast, Montreuil sur Ille, Mouazé, Saint Germain sur Ille, Saint Gondran, Saint Médard sur Ille, Saint Symphorien et Sens de Bretagne.

Comme indiqué par délibération n°2025/12 du 1^{er} avril 2025, la commune d'Aubigné s'est positionnée sur le non transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME son positionnement sur le non transfert de compétence Assainissement collectif à la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné au 1^{er} janvier 2026.
- VALIDE le transfert de compétence « assainissement collectif » sur le périmètre de 14 communes sus citées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

10- Devis Bathymétrie Lagunes

Délibération 2025/37 Nature de l'acte : 1.1 Commande publique

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 un curage des lagunes a été réalisé. Celui-ci est une étape indispensable pour maintenir un bon niveau d'épuration des eaux usées avant rejet au milieu récepteur. Afin de connaître le volume de boues, une étude bathymétrique doit être effectuée tous les 10 ans. Pour rappel, la commune a mis en place un débourbeur pour éviter l'accumulation de boues.

La commune a sollicité plusieurs entreprises pour réaliser une bathymétrie. Trois devis ont été réceptionnés :

SEDE Environnement	VERDI Bretagne	ECR Environnement	
			Montant HT
Réalisation bathymétrie bassin 1	2 345,00 €	2 000,00 €	1 950,00 €
Option bassin 2 et 3	440,00 €	500,00 €	650,00 €
TOTAL HT	2 785,00 €	2 500,00 €	2 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ECR Environnement pour un montant de 2600€ HT

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise ECR Environnement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

11- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024

Délibération 2025/38 – Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

12- Questions diverses

Monsieur le Maire explique que la convention de mise à disposition du local de la rue du Bain a été signée avec le comité des fêtes d'Aubigné. Les clés vont leur être remises prochainement. Le comité prévoit de changer la porte d'entrée afin de la sécuriser.

Monsieur le Maire informe les élus que les tables de la salle des fêtes achetées par le CCAS d'Aubigné sont arrivées en mairie et seront mises à disposition lors du repas annuel du CCAS prévu le 5 octobre 2025. Les anciennes tables seront remises aux associations locales c'est-à-dire le comité des fêtes d'Aubigné et l'AICA St Médard Aubigné, le samedi 4 octobre matin. Il est précisé que les tables seront sorties de l'actif du CCAS comptablement. Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable que les chariots soient raccourcis. Un document sera signé afin que les tables soient données en l'état.

Une aubinoise a sollicité la commune pour le prêt de la salle de classe afin de proposer des cours de pilates aux aubinois. Les élus sont favorables à cette demande mais une rencontre avec le Maire est souhaitée pour mettre en place une convention de mise à disposition et connaître les modalités d'organisation (jour, horaire, tarif...).

Monsieur le Maire explique que l'ALSH d'Andouillé Neuville va présenter un budget prévisionnel 2026 avec la possible entrée en partenariat de la commune. En effet, suite au courrier de l'ALSH de St Aubin d'Aubigné nous informant de la résiliation de la convention de 2024, la commune d'Aubigné a sollicité Familles Rurales La Vallée pour connaître les dispositions pour entrer dans le partenariat. Une rencontre avait eu lieu. La commune d'Aubigné souhaite dans un premier temps connaître le coût pour les parents ? savoir ce que font les enfants lors des fermetures des petites vacances de Noël et pendant l'été en Août ? Les enfants sont-ils prioritaires ? Y a-t-il une liste d'attente lorsque le centre est complet ?...

Il serait souhaitable de proposer un prévisionnel avec 10 enfants. Ces informations seront transmises à l'ALSH d'Andouillé Neuville.

Monsieur le Maire informe les élus avoir reçu une doléance d'un riverain de la place du Donjon qui reçoit les eaux pluviales de façon importante lors de grosses pluies sur son terrain, ayant pour conséquence une inondation parfois dans l'habitation (garage). Monsieur le Maire demande à ce que la commission IBC se réunisse prochainement.

Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé de mettre en place un marquage au sol concernant le stationnement de la rue de la Mairie du 16 au 20, sur la partie du domaine public.

Monsieur le Maire informe les élus responsables de l'assainissement (M VASNIE et M RICHARD) que la CCVIA organise un COTECH le 13/11/2025 pour présenter le diagnostic réseau assainissement qui a eu lieu sur la commune. Leur présence est souhaitable pour avoir connaissance des résultats.

M RICHARD explique que le SDE 35 souhaite la validation de la commune concernant le trottoir réalisé rue d'Orgères.

M RICHARD propose que le désherbage des pieds de murs soit réalisé par les riverains. Pour cela, un arrêté du Maire doit être pris. Monsieur le Maire demande de revoir le dossier ultérieurement. Il souhaite avoir plus d'informations réglementaires.

Mme SAUVEE explique que les Classes 5 n'auront pas lieu cette année. La mairie a réceptionné un mail du Président nous informant en août de l'annulation dû à une faible participation.

Mme SAUVEE précise que le prochain bulletin communal sortira fin octobre et qu'une commission communication se réunira le 6 octobre prochain.

Elle précise également qu'il y a un problème de stationnement récurrent rue d'Orgères. Un véhicule se gare sur l'emplacement des commerçants ambulants les empêchant de pratiquer leur activité. Elle sollicite la mise en place de barrières notamment le vendredi soir pour la coiffeuse.

Mme SAUVEE a été informée de la présence de nids de poule sur la rue du Bain (vers le 8 bis). Il faudrait les boucher. De même, il est demandé à ce que le chemin communal soit entretenu.

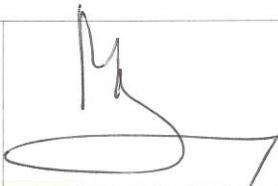
La commune a été interpellé deux fois par des aubinois pour signaler des nids de frelons. La société FGDON est intervenue après sollicitation de la mairie.

Des incivilités ont eu lieu sur la commune concernant les déchets verts, rue de la Chapelle du Lou et au niveau du lotissement des pommiers. Dépôts sur les propriétés privées, fossés... De même, des excréments d'animaux emplissent le terrain de foot des pommiers. Un rappel aux obligations sera réalisé par le bulletin communal.

M VASNIE sollicite les élus pour connaître leur avis concernant la navette proposée par la CCVIA. Les élus soulignent l'utilité de cette dernière.

Fin de la séance 22h55

Youri MOYSAN



Secrétaire de séance :
Stéphanie SAUVEE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphanie SAUVEE". The signature is more fluid and less structured than the one above it.

Mis en ligne par M MOYSAN Youri, Maire. Date de mise en ligne :

05 DEC 2025